

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la session ordinaire du Conseil Municipal tenue le 4 juillet 2022 à 19h00, sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers François Cusson, Raphaël Delacombaz, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur le conseiller Pierre-Marc Parent est absent.

Mme Gail Côté, Directrice générale, est aussi présente et note les minutes.

Également neuf (9) citoyens assistent à la séance.

CETTE SÉANCE SE TIENT EN PRÉSENTIEL

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 138-07-2022

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU QUE la séance soit ouverte à 19h04 par le président du Conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 139-07-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Raphaël Delacombaz,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2022

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION

5.1. Comptes à payer et déjà payés

5.2. Entente avec Centre Communautaire d'Abercorn

5.3. Entente avec Église St-Simon

5.4. Autoriser le maire à rencontrer Me Francis concernant une mise en demeure

5.5. Adoption du règlement sur les ententes pour les travaux municipaux R-361-22

5.6. Avis d'infraction

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1. Dépôt du rapport de l'inspecteur

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9. LOISIRS CULTURE ET PATRIMOINE

9.1. Suivi sur l'activité du 26 juin 2022

9.2. Plantation d'arbres

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6
JUIN 2022**

RÉSOLUTION 140-07-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 juin soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION
5.1 COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION 141-07-2022

Comptes à payer

ID	DATE	NOMS	DESCRIPTION	MONTANT
A001	2022-06-30	Aquatech	Traitement des eaux usées / gestion installations distribution eau potable / échantillonnage réseau eau potable	2 133,64 \$
A002	2022-06-30	BMR	Réparation garage	1 125,52 \$
A003	2022-06-30	Groupe CT	Copies facturables	182,03 \$
A004	2022-06-30	Environex	Analyse eau potable	593,27 \$
A005	2022-06-30	Gestim	Service urbanisme & consultation publique	2 006,31 \$
A006	2022-06-30	Gestim	Services inspection	2 947,73 \$
A007	2022-06-30	P-logix	Système de supervision	105,16 \$
A008	2022-06-30	Carey Normand	Nivelage chemins	5 281,66 \$
A009	2022-06-30	Somavrac	Calcium liquide	5 968,52 \$
			Total	20 343,84 \$

Comptes déjà payés

ID	DATE	NOMS	DESCRIPTION	MONTANT
P001	2022-06-30	Beauregard Hélène	Ménages	150,00 \$
P002	2022-06-30	Bell Canada	Téléphone	264,42 \$
P003	2022-06-30	Bissonnette Eric	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P004	2022-06-30	Cote Gail	Salaire comptable et directrice générale	3 626,00 \$
P005	2022-06-30	CSST	Avis cotisation	243,87 \$
P006	2022-06-30	Cusson François	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P007	2022-06-30	Delacombaz Raphaël	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P008	2022-06-30	Domingue Jean	Salaire contre-maître	3 312,10 \$
P009	2022-06-30	Esso	Essence (camion et tracteur à gazon)	1 127,46 \$
P010	2022-06-30	Gravel Guy	Remboursement facture (micro)	115,52 \$
P011	2022-06-30	Gravel Guy	Rémunération maire / internet/cellulaire	824,07 \$
P012	2022-06-30	Grenier Diane	Commis bureau	771,32 \$
P013	2022-06-30	Guilbault Bernard	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P014	2022-06-30	Hydro Québec	Électricité	2 297,03 \$
P015	2022-06-30	Int Communication	Site web	57,43 \$
P016	2022-06-30	Jacobs Jeremy	Tonte le gazon (station épuration)	172,46 \$
P017	2022-06-30	La Ferme Verte	Fleurs	257,46 \$
P018	2022-06-30	Lefebvre Macey Margaret	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P019	2022-06-30	Parent Pierre-Marc	Rémunération conseiller / internet	340,79 \$
P020	2022-06-30	Raiche Lise	Remboursement facture (fleurs)	142,30 \$
P021	2022-06-30	Revenu Québec	Avis cotisation	960,21 \$
			Total	16 366,39 \$

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphaël Delacombaz,

ET RÉSOLU que la liste des comptes à payer et les comptes déjà payés sont et soient acceptés.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2 ENTENTE AVEC CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ABERCORN **RÉSOLUTION 142-07-2022**

CONSIDÉRANT QUE la ligne de propriété entre l'hôtel de ville d'Abercorn et le Centre Culturel d'Abercorn (CCA) est sur la propriété du CCA;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Culturel d'Abercorn cède une portion triangulaire de terrain d'approximativement 3 mètres à l'avant jusqu'à 0 mètre derrière x 38 mètres à la municipalité d'Abercorn, soit la portion longeant la ligne mitoyenne entre les lots 5 095 416 (Hôtel de ville) et lot 5 095 417 (CCA). Les mesures à être confirmées par l'arpenteur géomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, et il est résolu que la municipalité accepte de faire la tonte de gazon du CCA jusqu'à l'automne 2026. La municipalité accepte également d'annuler tout frais reliés à des demandes de permis municipaux tant que la CCA est propriétaire. Les frais d'arpentage et notaire seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3 ENTENTE AVEC ÉGLISE ST-SIMON **RÉSOLUTION 143-07-2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU que cette entente a pour but de payer un loyer au propriétaire de l'Église St-Simon pour l'utilisation de son stationnement pour les visiteurs de l'hôtel de ville d'Abercorn et le Parc Shepard;

ET RÉSOLU que les utilisateurs de l'Église auront priorités sur l'utilisation du stationnement;

ET RÉSOLU que les utilisateurs du stationnement devront se conformer à la réglementation municipale interdisant le stationnement de nuit;

ET RÉSOLU que le propriétaire demeure responsable de l'entretien du gazon;

ET RÉSOLU qu'en retour la municipalité versera la somme de \$2,125.00 à titre de loyer pour l'année 2022;

ET RÉSOLU que cette entente est pour une année (2021) et est renouvelable. Les parties peuvent y mettre fin avec un préavis de 3 mois;

ET RÉSOLU que les parties à cette entente doivent avoir une assurance responsabilité envers les usagers du stationnement ainsi que les propriétaires. La municipalité doit montrer la preuve au propriétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.4 AUTORISER M. LE MAIRE À RENCONTRER Me FRANCIS CONCERNANT
UNE MISE EN DEMEURE
RÉSOLUTION 144-07-2022**

Aucuns commentaires à ce sujet car le dossier est enquêté par la Sureté du Québec.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller François Cusson.

Il est résolu d'entériner l'autorisation donnée au maire et à la directrice générale, par courriel par la majorité des conseillers, de consulter un avocat suite à une mise en demeure envoyée à la municipalité datée du 10 juin 2022 et signée par cinq (5) citoyens.

François Cusson	Pour	Bernard Guilbault	Contre
Pierre-Marc Parent	Absent	Margaret Macey	Pour
Raphael Delacombaz	Pour	Eric Bissonnette	Pour
Guy Gravel	Pour		

ADOPTÉE à la majorité

**5.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES POUR LES
TRAVAUX MUNICIPAUX R-361-22
RÉSOLUTION 145-07-2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU que le règlement R-361-22 sur les ententes relatives pour les travaux municipaux est adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité

**5.6 AVIS D'INFRACTION PAR GESTIM
RÉSOLUTION 146-07-2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Raphaël Delacombaz,

ET RÉSOLU que l'avis d'infraction envoyée par Gestim et datée du 22 juin 2022 au propriétaire du lot 5095396 est suspendu jusqu'à une décision du ministère de l'Environnement dans ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE

7. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de juin est déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9. LOISIR -CULTURE ET PATRIMOINE

9.1 SUIVI SUR L'ACTIVITÉ DU 26 JUIN 2022

Il y avait 157 personnes présentes lors de l'activité, ainsi que la musique.
Le seul point négatif : manque d'ombre pour s'abriter du soleil. L'activité a été très appréciée.

9.2 PLANTATION D'ARBRES

Il y a déjà une résolution à ce sujet : référence résolution 201-11-2021.

10.VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 147-07-2022

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Raphaël Delacombaz,
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Bernard Guilbault,

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19H48.

ADOPTÉE à l'unanimité

Je, Gail Côté, secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

Je, Guy Gravel, Maire de la Municipalité d'Abercorn, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

RATIFICATION.

Gail Côté
Directrice générale

Guy Gravel
Maire